

Les Nouvelles de Lanrigan



Numéro 87

Parution trimestrielle

Janvier 2022



Le mot du Maire

Chères Lanriganaises et chers Lanriganais,

Une fois de plus, l'équipe municipale ne peut pas vous recevoir dans notre salle communale pour les vœux 2022. Cette nouvelle vague pandémique nous amène à rester vigilant. Les gestes barrières demeurent indispensables pour une meilleure protection de tous, mais surtout des personnes les plus fragiles. Voici bientôt 2 années que nous vivons notre quotidien avec ce virus mais je veux rester optimiste pour cette nouvelle année qui commence. La vaccination de la majorité d'entre-nous montrent que la maladie est jugulée. Même si le variant actuel est plus contagieux et donne des symptômes moins graves, qu'en serait-il si nous n'étions pas vaccinés ?

L'année 2021 a vu de nouveaux habitants arrivés sur notre commune, je leur ai souhaité la bienvenue en allant à leur rencontre, je renouvelle mes mots de bienvenue. Je ne peux que les inciter à se rendre en Mairie pour se présenter et demander tous les renseignements utiles à leur vie pratique mais aussi à s'inscrire sur les listes électorales car de nouvelles échéances arrivent. Vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire en ligne ou jusqu'au 4 mars en Mairie ou par courrier. Une nouvelle habitante est venue s'ajouter à une famille Lanriganaise et je voulais aussi souhaiter à Arianna la bienvenue.

Nos associations ont pu reprendre certaines activités et manifestations. Lanrigan a pu revivre en retissant le bien vivre ensemble. Je pense notamment aux activités jeux du mercredi dans notre salle communale, la fête du Château qui fut un succès malgré les contraintes sanitaires, la soirée châtaignes. Je remercie les organisateurs, les bénévoles de ces associations mais aussi les habitants qui ont organisés les Classe 1 et 0 où l'on a vécu des

Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/Lanrigan)

www.lanrigan.fr

Permanence du

Maire :

1^{er} samedi du mois

9h-11h.

Sommaire

Le mot du Maire 1

*CR conseil municipal
du 18/11/2021* 5

Infos Diverses 7

Lanri'Gallo 15

Évènements à

venir

CONSEIL MUNICIPAL

le 27 Janvier

ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLES

1^{er} tour 10 Avril

2^{ème} tour 24 Avril

moments de retrouvailles, de convivialité. Même si le repas des aînés n'a pu avoir lieu, la municipalité a pu offrir un panier. Ces paniers fabriqués par les bénévoles de l'association Bien Vivre en Bretagne Romantique ont, je crois, été appréciés par les personnes de 70 ans et plus. Le Marché Ambulant de cette association passe une fois tous les 15 jours à Lanrigan, pensez aux producteurs locaux qui vendent leurs produits.

Sandrine Gaultier a quitté son poste de secrétaire début mai 2021, je la remercie pour le travail sérieux qu'elle a accompli pendant les quelques mois qu'elle a occupé ce poste et lui souhaite bon vent dans sa nouvelle mairie plus proche de son domicile. Céline Beauboucher, notre nouvelle secrétaire, est arrivée mi-juillet. Je lui souhaite la bienvenue, je sais qu'elle a une expérience avertie sur le travail qu'elle a à accomplir dans une mairie de notre taille qui est varié et exigeant.

L'année 2021 a été une année où nous n'avons pas fait de nouveaux investissements mais des investissements pour l'entretien et le renouvellement de notre patrimoine.

Après les fortes pluies de la fin de l'année 2020, la vétusté des canalisations de la route du Château a été mise au jour. Des travaux de sécurisation de voirie étaient nécessaires et urgents. Le changement des canalisations d'eaux pluviales a été le plus gros poste de dépenses pour un montant de 8 098,80 € TTC soit 6 749 € HT. Nous avons obtenu une subvention de 2 699,60 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le renouvellement des portails du cimetière à l'identique et la réfection des peintures extérieures de la Salle André Leray nous a coûté respectivement 2 700 € et 1660,68 € TTC. Nous devons continuer à entretenir les biens communaux et ne pas les délaisser. Une enveloppe budgétaire pour ce type d'investissement sera maintenue.

Pour la sécurité des habitants, des travaux de mise en conformité du dépôt de carburant ont permis aux différents partis de trouver des solutions afin que le site soit conforme et que les hameaux de La Touche et de La Petite Haye soit défendus contre l'incendie. La Commune a proposé l'implantation du point d'aspiration incendie de l'entreprise sur le domaine communal avec la signature d'une convention de mise à disposition. En contrepartie, la commune s'est engagée à effectuer le busage et l'empiècement pour le stationnement du véhicule pompier. Le service voirie de la Communauté de Communes a effectué ces travaux pour un montant de 705,60 €. La Défense Extérieure Contre l'Incendie est en cours de finalisation, il ne reste plus que la visite de réception des travaux et la signature de la Convention. La DECI de notre commune aura été un poste de dépenses très faible par rapport à ce qu'il aurait pu être. Nous avons investi 12 498,11 € TTC et obtenu une subvention de 4 064,85 € au titre de la DETR.

La sécurisation de l'arrêt de car scolaire à La Touche par un point lumineux n'a pas pu être réalisé cet automne suite à un retard d'approvisionnement en matériaux. Le candélabre devrait être posé dans la 2ème quinzaine de janvier. Le coût après déduction de la prise en charge du SDE 35 est de 1 165,85 €.

Le fond de concours d'aide aux petites communes met à disposition de notre commune une enveloppe de 71 843 € pour tout investissement fait lors de ce mandat. Nous allons donc pouvoir percevoir des subventions pour la DECI, le busage de la route du Château, les panneaux d'interprétation, le barbecue, les portails et les peintures pour un montant attendu de 14 011,22 €. Ce fond d'aide va nous permettre d'effectuer de futurs investissements. À nous de pouvoir optimiser cette enveloppe à bon escient.

Notre commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces. La loi dite Labbé (Sénateur du Morbihan) oblige les collectivités à aller dans ce sens. Par sa volonté de montrer l'exemple en végétalisant, en déminéralisant les sols ou en limitant leurs artificialisations, notre commune a obtenu de la Région Bretagne le prix Zéro-Phyto en début d'année et du Ministère de l'Environnement, le Label National Terre Saine au mois de novembre. Notre collectivité se doit être exemplaire devant nos concitoyens qui doivent aussi faire preuve d'exemplarité dans la préservation de notre environnement et surtout de la qualité de l'eau. Le résultat du dernier contrôle sanitaire de notre eau potable nous montre que des métabolites (produits de dégradation de molécule de pesticide) sont en quantité supérieure à la norme ARS (Agence Régionale de Santé). Cette eau reste néanmoins potable et ne présente pas de risque pour notre santé mais nous devons rester vigilants car cela pourrait entraîner une augmentation assez conséquente du prix de notre eau potable pour en assurer sa qualité.

Le projet éolien citoyen de Lanrigan a avancé dans sa réflexion, sa concertation et a vu un jury citoyen se dessiner suite aux ateliers de la réunion publique qui a eu lieu début juillet. Pour les personnes intéressées à participer au projet, elles peuvent à tout moment intégrer le jury citoyen en s'adressant à la mairie. Les promesses de bail ont été signées auprès des propriétaires et exploitants acceptant de recevoir sur leurs parcelles une potentielle éolienne. La société de projet « Lanrigan dans l'vent » a été créée, la commune est entrée au capital de la société grâce au travail fait en amont et notamment sur la maîtrise foncière à hauteur de 30 000 €. Cette entrée au capital permet à la commune d'être dans la gouvernance du projet et d'assurer la présidence de la société. La SEM Energ'iv, les acteurs citoyens (Energie Partagée, Enercoop) deviennent actionnaires pour qu'à terme la répartition de la société soit un tiers citoyen, un tiers d'acteurs publics et un tiers privé (le développeur). Début octobre, un collège de citoyens, de propriétaires et exploitants, Energie Partagée et Enercoop Bretagne, un collège public (la commune, la SEM Energ'iv) ont audité et sélectionné le développeur qui répondait mieux aux attentes de chacun et qui avait signé la Charte de l'éolien de Lanrigan. Le développeur sélectionné est Vensolair. Les études environnementales, géobiologiques, de mesures de vent pourront débuter courant de l'année 2022.

Le locataire du logement communal a déménagé en fin d'année et des travaux importants sont à prévoir si nous voulons réhabiliter ce bâtiment qui fait partie de l'histoire de notre commune. Une réflexion a déjà été entamée avec les élus, l'architecte

et le chargé de mission du département. Un contrat d'objectif serait à prévoir exclusivement pour ce bâtiment afin de pouvoir prétendre à de futures subventions. Une enveloppe sera mise au budget et nous devons certainement recourir à l'emprunt pour les travaux de rénovation énergétique, de mise aux normes électriques et de reconfiguration du ou des futurs logements. L'emprunt pour la sécurisation de la RD83 en traversée du bourg étant terminé, cela nous laisse un peu de marges financières.

La procédure de reprise de concessions dans le cimetière va débiter prochainement et nous allons continuer notre réflexion sur l'aménagement du cimetière et l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite à l'église. J'espère que nous aurons mûri le projet et que des travaux pourront débiter pour la fin 2022. Beaucoup de communes ont la même réflexion que nous et les mêmes problématiques. Le verdissement des cimetières est une solution les moins onéreuses et les plus faciles en entretien.

Les cheminements pour accéder à notre salle communale doivent être repris. Voici un peu plus de 12 ans qu'ils ont été créés et demandent une réfection pour rendre le terrain communal plus agréable. Des devis seront faits au cours de l'année.

Une enveloppe de 2 500 € a été mis au budget 2021 pour un projet conçu par les habitants de Lanrigan de 0 à 99 ans. Cette enveloppe sera doublée au prochain budget et portera donc le montant à 5 000 €. Nous attendons qu'un projet émerge et que des habitants viennent nous le présenter en mairie.

Si notre budget le permet, nous pourrions faire d'autres investissements comme l'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle André Leray, du petit matériel pour le secrétariat de la mairie...

Vous avez pu lire dans la presse mon élection à la Vice-Présidence à l'environnement, la transition écologique et énergétique, à la mobilité et au transport. Après la disparition de Jean-Christophe Bénis, Maire d'Hédé-Bazouges, la CCBR a dû remplacer son Vice-Président, très investi et exemplaire dans sa mission qui était la sienne. Après avoir été sollicité, j'ai fini par accepter de me présenter à cette élection et remplir cette fonction. Je suis conscient de la charge supplémentaire que cela apporte à mon mandat, à ma vie personnelle et professionnelle. La commune de Lanrigan ne sera pas mise de côté pour autant et j'entends continuer ma mission et préserver le lien et les relations sociales avec les lanriganaises et lanriganais.

L'année 2021 a permis de reprendre une vie sociale et associative malgré une crise sanitaire qui perdure. Début 2022 est encore impacté par cette vague pandémique, je réitère mon optimisme pour cette nouvelle année et je vous souhaite au nom du Conseil Municipal mes meilleurs vœux, de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets à vous, vos enfants et vos proches.

Sébastien Delabroise.

Conseil Municipal du 18 Novembre 2021

Renouvellement contrat de prestations globales Fourrière animale

Ce contrat concerne la capture des animaux errants, des animaux blessés ou des animaux décédés sur la voie publique et leur transport et prise en charge. Les prestations sont assurées 24/24 et 7j/7 dans un délai de 2h maximum.

Le contrat de capture et de gestion de la fourrière animale qui nous lie à la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de le renouveler.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois, débutant au 1er janvier 2022

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations énoncées dans le contrat est de 431,19 € HT pour une population de 154 habitants.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité le renouvellement du contrat.

Attribution Bon Gasoil

Madame Magali COUVERT étant concernée par la présente délibération sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un bon gasoil de 200€ à Mr et Mme COUVERT Lionel et Magali pour l'utilisation de leur tracteur lors des travaux de préparation de la DECI et d'empierrement de chemins.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de leur attribuer un bon de gasoil d'une valeur de 200€.

CIMETIERE – Devis aménagement paysager et aménagement PMR

Suite au retour de devis ces deux points sont toujours en cours d'étude.

Lanrigan dans l'Vent – Analyse des auditions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'analyse des auditions des trois développeurs, et informe le conseil municipal que l'entreprise VENSOLAIR a été retenue par le comité de pilotage.

CCBR – Fonds de concours d'aide aux petites communes - Convention

Monsieur le Maire explique que par délibération n° 2021-10-DELA-134 en date du 28 octobre 2021, la CCBR a décidé d'approuver le troisième programme de politique de soutien en faveur des opérations d'investissement des « petites communes » pour la période 2021-2026.

A ce titre, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 71 843 € à la commune de Lanrigan ; la convention cadre fixant le montant de l'enveloppe attribuée ainsi que les modalités d'attribution et de versement doivent être signés afin de contractualiser ces engagements.

Monsieur le Maire précise que les projets d'investissement démarrés en 2020 sont éligibles sur l'enveloppe affectée à Lanrigan.

CCBR – Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande du comité des fêtes concernant l'aide de la communauté de communes pour le soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes.

Une aide forfaitaire de 305 € maximum peut être attribuée au comité. Ce dernier souhaite déposer un dossier pour la manifestation « Journée du Patrimoine – Manifestation dans le parc du Château de Lanrigan » qui a eu lieu en septembre 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide « soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » auprès de la Communauté de communes.

Devis Travaux de busage borne d'aspiration DECI – La Touche

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d'un montant de 705,60 € TTC de la communauté de communes concernant les travaux de busage, aménagement pour une borne incendie, à la Touche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

SDE 35 – Devis Création d'un point lumineux – La Petite Haie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d'un montant de 1165,85 € HT de SDE 35, concernant la création d'un point lumineux à la Petite Haie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Informations diverses

Logement communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire actuel du logement communal, étant rentré en maison de retraite, a donné son préavis de départ qui se termine le 30 novembre 2021.

Monsieur le Maire indique que de grands travaux doivent être réalisés. Monsieur le Maire a rencontré l'architecte du département qui propose différentes possibilités :

- Vendre le bâtiment (option non retenu par le conseil)
- Faire un logement au RDC et laisser l'étage non habitable
- Faire deux logements en duplex
- Faire un logement en duplex côté gauche et au RDC un logement avec extension

L'architecte conseille de faire un relevé topo avec un géomètre, de faire un contrat d'objectif coût : 10 000 € subventionné à 50%). Il conseille également de faire évaluer le bâtiment par les domaines.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, il va falloir étudier les possibilités d'emprunter afin de financer le projet.

Groupe communal – Sentier de randonnées

Monsieur le Maire souhaite mettre en place un groupe de travail communal pour les sentiers de randonnées afin de remettre en place les panneaux et débroussailler autour des poteaux.

Personnes constituant le groupe : MME COUVERT, M. HAMON, M. RAVET

Label Terre Saine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu le Label Terre Saine.

Ce label s'inscrit dans la continuité du label « Zéro phyto ». Ce qui permet d'obtenir des aides pour l'entretien des espaces paysagers communaux

Infos Diverses

Relais Bibliothèque :

Calendrier des prochaines ouvertures

27 Janvier	5 Mars
5 Février	19 Mars
12 Février	23 Avril



le SAMEDI
de 10h30 à 11h30
à la Mairie

**Pensez à vous inscrire, les bénévoles
donnent de leur temps et nous souhaitons
pérenniser cet accès à la culture pour tous !**

SORCIÈRES

La maison de la sorcière, les outils de la sorcière: formules à retenir, potions magiques, grimoire, portraits de sorcières...

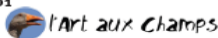
~ bibliothèque de **MEILLAC**
Du 01/01 au 29/01



CHAMANISME ET NATURE

Exposition de créations d'élèves de CM2 de l'école de Saint-Thual (année scolaire 2020-2021) réalisées avec des artistes de l'association l'Art aux champs.

~ bibliothèque de **SAINT-DOMINEUC**
Du 04/01 au 29/01



EXPO SCULPTURES

Exposition de sculptures métal et assemblages de l'artiste Laëtitia Lavieville. Un monde original et surprenant offrant libre court aux émotions partagées.

~ bibliothèque de **MESNIL ROC'H**
Du 07/01 au 29/01

LE PETIT CHAPERON ROUGE

L'atelier d'arts plastiques Fêt'arts expose ses travaux d'élèves.

~ bibliothèque de **TINTÉNIAC**
Du 07/01 au 30/03



EXPO INTERACTIVE «LE LIVRE DISPARU»

Enquête familiale, dès 5 ans, à réaliser à l'aide d'un smartphone. Un livre de la bibliothèque a disparu. A vous d'interroger les témoins et d'effectuer des recherches afin de retrouver le précieux ouvrage... 30 à 45 min environ

~ bibliothèque de **SAINT-THUAL**
Jusqu'au 28/01

~ bibliothèque de **SAINT-DOMINEUC**
en février et mars



PORTRAITS LIVRÉS

Une exposition valorisant la parole des personnes âgées au travers d'une série de portraits réalisés par l'artiste Luc Pérez.

~ bibliothèque de **MEILLAC**
Du 01/02 au 31/03



EXPO PHOTO

Exposition de photographies par Yvan Lebreton d'où se dégage une poésie diffuse tant dans les textes que les images. Rencontre et dédicace à venir.

~ bibliothèque de **MESNIL ROC'H**
Du 04/03 au 30/03

Cimetière

Un composteur ainsi qu'une poubelle ont été installé à l'arrière de l'église pour permettre d'y déposer les fleurs et les pots.

SMICTOM

Sortez votre bac d'ordures ménagères moins souvent

La fusion des deux anciens SMICTOM a entraîné, en 2021, une harmonisation des fonctionnements : collecte du tri sélectif tous les 15 jours, simplification des extensions des consignes de tri et **généralisation de la ristourne incitative de 10 €**.

Dès le **1er janvier 2022**, le **comptage des levées commencera**. La ristourne s'appliquera sur la facture de 2023 uniquement selon les deux conditions suivantes :

- être facturé selon la nouvelle grille tarifaire adossée uniquement à la composition des ménages.
- présenter, à compter du **1er janvier 2022**, son bac d'ordures ménagères à la collecte **une fois sur deux au cours de l'année, ou moins si possible**

Contrôle renforcé des bacs d'ordures ménagères

Au cours des prochaines semaines, le SMICTOM renforcera le contrôle des bacs d'ordures ménagères. Les ménages dont les bacs déborderaient trop régulièrement seront dotés automatiquement d'un bac d'un volume supérieur qui correspondra mieux au volume de déchets généré. Si vous le souhaitez, faites dès à présent la demande d'un bac plus grand auprès des services du SMICTOM

Retour en photos sur l'année 2021

À Lanrigan

2021

Mars





Avril



Juillet



Juillet



Août

Septembre





Septembre



Octobre





Novembre



Décembre



Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Publié le 23 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. *Service-Public.fr* vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Lanri'Gallo : Avez-vous déjà ouï conte d'ça ?

*Ent' Nouël et les Rois,
le jou allonge d'un pâ de roi.*



***L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !***



ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

[Retrouvez toute l'actualité de Lanrigan sur la page Facebook de la commune](https://www.facebook.com/Lanrigan)
<https://www.facebook.com/Lanrigan>



Tous nos meilleurs vœux
de santé, de bonheur et de réussite
pour 2022 !



02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

<https://www.facebook.com/Lanrigan>

www.lanrigan.fr